



Indices de vitesse du pneu et vitesse de roulage du véhicule

Pourquoi les constructeurs automobiles choisissent-ils des pneumatiques avec des indices de vitesse T, H, V..... (donc pouvant rouler à 190, 210, 240 Km/h....) alors que la législation limite la vitesse à 130 Km/h ? N'y a-t-il pas contradiction ?

L'équipement pneumatique d'un véhicule est lié aux performances de ce véhicule (donc à sa vitesse maximale) et non aux vitesses définies par le Code de la Route.

Le constructeur détermine la dimension d'origine des pneumatiques du véhicule selon des critères techniques très précis qui définissent le code de vitesse et la capacité de charge liés à la dimension sélectionnée. Ce véhicule se doit ensuite d'être équipé de pneumatiques dont les caractéristiques dimensionnelles répondent à celles prévues par le constructeur de véhicule. **Le respect de cette prescription d'origine est « incontournable ».**